

COMPTE RENDU
CSS SEIPROD du lundi 25 octobre 2021

INTITULE		NOM	PRESENT/ EXCUSE/ABSENT
collège administration			
Préfecture du Tarn	M le sous-préfet	PROISY François	Absent
Préfecture -SIDPC	Le Chef du SIDPC ou son représentant	SERVANTON Philippe	Présent
DREAL	Le chef de l'UID Tarn Aveyron	BERLY Frédéric	Présent
	Le Chef de la cellule risques accidentels risques chroniques – adjoint au chef d'UID	AUGE François	Présent
DDT	Le directeur ou son représentant		Excusé
DIRECCTE	Le Chef de l'unité territoriale ou son représentant	CHAMFRAULT Anne	Excusé
collège collectivités territoriales			
Mairie de Castres	Le Maire ou son représentant	WHITE Alain LEFEVRE Igor	Présent Présent
Communauté de communes de Castres- Mazamet	Le président ou son représentant	KERMINON Emilie	Présente
Conseil départemental	Le président ou son représentant	TESTAS Christophe RAMOND Christophe	Excusé Excusé
collège riverains			
Association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs	Le président ou son suppléant	RESPAUD-BOUNY Jacqueline et Daniel	Présents
Centre de formation CFPR	Le directeur ou son représentant		Absent
Société TAILLADES	Le directeur ou son représentant	PEYRUSE Sébastien	Absent
Propriétaire de l'enseigne Intermarché		FRIEZ Stéphane	Absent
Pôle Emploi	La Directrice ou son représentant	BERNET David	Présent
Groupe scolaire Barral	La Directrice	Mme BLANC Evelyne	Excusée
collège exploitants			
Société SEIPROD	Directeur du site	SANCHEZ Frédéric	Présent

	Responsable HSE et maîtrise des risques	LALANDE Teddy	Excusé
Collège salariés			
		Mme ARREPIA Marine	Présente
Personnalités qualifiées			
SDIS	Le Directeur ou son représentant	GOULESQUE Romain	Présent

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 3 décembre 2020 ;
2. Bilan annuel 2021 de la société SEPIPROD ;
3. Bilan annuel 2021 par l'inspection des installations classées ;
4. Questions diverses
 - Actions post-PPRT – avancement des travaux de renforcement du bâti

Ouverture de la séance à 16h05 sous la présidence de M. Berly, représentant du Sous-Préfet de Castres.

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 3 décembre 2020

Le représentant de l'association représentante des riverains se dit surpris par la réponse apportée en page deux du compte rendu du 3 décembre 2020. Il rappelle qu'il cherche un arrêté préfectoral, et qu'au bout de deux ans, on lui répond qu'il s'agit d'une lettre. Il souhaite savoir si ces documents sont équivalents.

Le chef UID de la DREAL explique que la réponse a été ajoutée au compte rendu mais que cette réponse n'a pas été apportée lors de la commission. Il indique qu'en termes de droit, il n'y a pas de différence notable entre une lettre préfectorale et un arrêté préfectoral. Dans les deux cas, il s'agit bien d'une décision du préfet. La lettre préfectorale mentionne rarement les délais et les modalités de recours

L'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs relève que l'arrêté préfectoral aurait été publié et consultable à la mairie.

Le chef UID de la DREAL répond qu'il aurait contenu des informations sensibles, et n'aurait, par conséquent, pas été publié.

L'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs demande si les informations sensibles sont dues à l'autorisation d'augmentation de produit à Sepiprod.

Le chef UID de la DREAL indique que pour les installations Seveso, les données relatives aux produits dangereux stockés sur le site sont considérées comme sensibles.

L'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs répond qu'il ne souhaite pas savoir les quantités, mais le pourcentage d'augmentation autorisé.

L'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs demande un point d'avancement sur les demandes complémentaires formulées en page 6 du compte-rendu de la CSS du 3 décembre 2020.

L'adjoint au chef UID de la DREAL indique que ce point sera repris plus tard dans la réunion.

Le compte-rendu de la CSS du 3 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des votants.

2. Bilan annuel 2021 de la société SEPIPROD

Le directeur de la société Sepiprod présente le bilan de l'année 2021. Il détaille la production à fin septembre 2021 et les effectifs 2021. Aucun déclenchement de POI n'a eu lieu, l'exercice annuel de ce dernier s'est déroulé le 10 septembre 2021. Le COVID19 ayant impacté la société Sepiprod, il indique les mesures prises au sein de l'entreprise depuis

mars 2020.

Il détaille les trois projets industriels démarrés en 2021 :

- Casac : ce projet vise à sécuriser les productions actuellement sous-traitées. Les travaux préparatoires permettent d'offrir une implantation suffisamment adéquate pour le futur atelier de production.
- Atelier K : ce projet vise à sécuriser le conditionnement de produits Cosmétiques et Pharmaceutique sur le site de Castres.

L'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs s'étonne de voir les sapinettes sur l'image.

Le directeur de la société Sepiproduct répond qu'il s'agit toujours de la même image de synthèse, et que les sapinettes iront bien jusqu'au portail.

L'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs demande confirmation sur la hauteur du bâtiment, qui est indiquée à huit mètres.

Le directeur de la société Sepiproduct répond par la positive. Il poursuit sa présentation

- Minka : ce projet vise à agrandir les laboratoires « Contrôle » et « Recherche et Développement ».

L'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs demande confirmation que le bâtiment mesurera 10,03 mètres.

Le directeur de la société Sepiproduct acquiesce, il indique que ce sera la même hauteur que le bâtiment actuel. Il présente les autres réalisations majeures exécutées en 2021 :

- Création de l'atelier GM3 ;
- Restructuration de l'atelier AC ;
- Réfection de l'atelier HB
- Protection incendie cuvette atelier T.

Puis, il détaille les projets HSE :

- Atelier T : projet réfection de la cuvette de rétention ;
- Logistique : marquages au sol ;
- Atelier AA : désamiantage ;
- Station d'épuration : rénovation du bassin n°3.
- Bassin d'oxygénation : réfection de la clôture, mise en place d'une échelle de secours
- Atelier A : rénovation de la fosse
- Projet ALIGHT : mise en place d'un système d'éclairage à LED

Les investissements majeurs sur le site à fin septembre 2021 s'élèvent à environ quatre millions d'euros.

La DREAL est venue réaliser son inspection annuelle le 5 octobre 2021. Cela a permis de lever les trois écarts du rapport d'inspection de 2020. Le rapport de cette dernière est en cours. Une inspection thématique sur le POI est prévue le 25 novembre 2021. L'audit annuel par l'entreprise SGS a été effectué en juin 2021, la société Sepiproduct est certifiée ISO 45001 et maintient sa certification ISO 14001. Au niveau des contrôles environnementaux, aucune non-conformité n'a été relevée sur les surveillances des rejets aqueux, les eaux souterraines, les rejets gazeux et la surveillance légionnelle. Les déchets solides sont valorisés à plus de quatre-vingt-quinze pourcents. L'ensemble des formations sont à jour.

Le chef UID de la DREAL remercie M. le directeur pour sa présentation. Il indique avoir

récemment participé au séminaire européen sur les accidents industriels Les causes les plus fréquentes d'accident : le vieillissement des installations, le facteur humain, des dysfonctionnements dans l'exploitation de l'installation. Une nouvelle causee concerne le pilotage des installations voire la gestion des sites à distance.

Il souligne dans la présentation du directeur de SEIPIPROD la part importante des investissements qui contribue à éviter les effets du vieillissement ainsi que les nombreux recrutements.

Le directeur de la société Sepiproduct fait part de ses difficultés sur ce dernier point.

Le chef du service du SDIS indique que des collègues de Castres ont participé au dernier exercice POI.

Le représentant de la Préfecture signale qu'un exercice PPI va être organisé avant la fin de l'année 2021. La nature de l'exercice est encore à définir.

Le responsable de la Vie Urbaine et Sécurité Publique de Castres explique que le bâtiment du centre municipal de l'arsenal est en travaux. Par conséquent, la salle qui accueille le PC opérationnel n'est pas disponible.

Le chef UID de la DREAL demande si la sirène sera déclenchée lors de l'exercice PPI.

Le représentant de la Préfecture répond par la positive.

1. Bilan annuel 2021 par l'inspection des installations classées

L'inspecteur de la DREAL présente le bilan des inspections. Une inspection a été réalisée le 5 octobre 2021 sur plusieurs thèmes : les suites de l'inspection du 2 juin 2020, la stratégie de lutte contre l'incendie, le suivi des modifications récemment autorisées, le suivi des équipements sous pression. Le rapport est en cours de finalisation et de validation. Aucune non-conformité ou de constat susceptible de mise en demeure ou de sanction n'a été relevé. Cependant, des observations sur des justifications à apporter concernant les moyens incendie ont été soulevées. Il précise qu'une inspection sur la thématique POI aura lieu le 25 novembre 2021. Une inspection de la société AMG dans le cadre des actions post-Lubrizon est également prévue.

L'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs demande si les anciens locaux de Pierre Fabre appartiennent à la société Sepiproduct.

Le directeur de la société Sepiproduct explique qu'il aimerait bien les racheter et que c'est en négociation.

Le chef UID de la DREAL demande de préciser la nature des activités dans ces locaux.

Le directeur de la société Sepiproduct indique qu'il s'agit de stockage d'emballage.

L'inspecteur de la DREAL continue sa présentation. Il indique que les contrôles réalisés sur l'eau, l'air et la légionellose ne constatent aucun écart. Aucune plainte ni incident n'a été signalé. Il présente les suites de l'instruction pour les deux porters à connaissance. Pour le projet Butanol et le projet Casac, des demandes de compléments ont été faits en novembre 2020. Les rapports d'instruction ont été transmis à la préfète le 28 avril 2021. L'inspection a jugé que les modifications n'étaient pas substantielles et qu'il n'y avait pas lieu de fixer de nouvelles prescriptions. Elle a proposé à la préfète d'acter les modifications demandées par Sepiproduct.

Le chef UID de la DREAL demande s'il y a des questions

Aucune question n'est soulevée.

2. Questions diverses

- Actions post-PPRT – avancement des travaux de renforcement du bâti

La communauté de commune de Castres-Mazamet indique qu'ils ont eu un contact avec un propriétaire en septembre 2020, mais que depuis ils n'ont pas eu de retour.

L'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs ajoute qu'ils peuvent solliciter la population, vu que la date limite pour les travaux de renforcement du bâti a été décalée de deux ans.

La communauté de commune de Castres-Mazamet explique que les habitations situées le long de la rue de la fonderie sont ceux qui n'ont pas demandé les aides.

Le chef UID de la DREAL répond qu'il reste peu de temps et souhaite souligner que les parties prenantes ont fait le maximum pour intégrer ces derniers propriétaires au programme.

L'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs souhaite revenir sur une discussion déjà évoquée dans la précédente CSS. Il indique aux membres qu'il s'est rendu à la mairie pour savoir quel était l'impact du PPRT sur le PLU. Il précise, qu'à la mairie, ils ont pris en compte que le PPRT avait influencé le PLU.

Le chef UID de la DREAL indique qu'il faut regarder le contenu du PPRT pour pouvoir donner une réponse factuelle avec un zonage et un règlement associé.

Le responsable de la Vie Urbaine et Sécurité Publique de Castres spécifie que les agents instructeurs du service urbanisme de la Mairie disposent du zonage du PPRT. Ils prennent en compte ce zonage et l'indiquent au porteur du projet.

L'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs demande la signification du terme d'« agir dans les trois mois ».

L'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs se demande quelles sont les incidences sur ce terrain depuis que le risque a été diminué.

Le chef UID de la DREAL propose de joindre au compte rendu la cartographie du PPRT.

L'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs indique que dans la zone du PPRT, aucune construction ne doit dépasser les dix mètres de hauteur. Il s'étonne qu'un atelier de quinze mètres de hauteur puisse être installé.

Le chef UID de la DREAL répond que le zonage du PPRT ne concerne pas l'industriel mais les environs du site. Par contre, les règles d'urbanisme s'appliquent partout.

L'inspecteur de la DREAL rappelle que le PPRT est là pour prévenir les risques pour les riverains.

Le chef UID de la DREAL demande s'il y a des questions.

Le directeur de la société Sepiprod questionne sur un prolongement de la provision financière possible, car cela devait se finir en octobre 2021.

Le chef UID de la DREAL répond que les modalités de financement des travaux ont été prolongées jusqu'en fin 2023.

Le chef du service du SDIS demande si une mise à jour du plan d'établissements répertoriés peut être effectuée.

Le directeur de la société Sepiprod prend note.

L'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs signale qu'il

faudrait refaire les plaquettes destinées aux riverains.

Le chef UID de la DREAL prend note.

Le représentant de la Préfecture rappelle qu'un exercice est prévu.

Le responsable de la Vie Urbaine et Sécurité Publique de Castres demande si du personnel doit être mis à disposition.

Le représentant de la Préfecture ne sait pas.

Le représentant de Pole Emploi demande si la date sera communiquée.

Le représentant de la Préfecture répond par la positive car un déclenchement de sirène est prévu.

Le chef UID de la DREAL demande que la date soit communiquée aux membres de la CSS.

Le représentant de la Préfecture ajoute que cet exercice est prévu entre le 1^{er} et 24 décembre, a priori en horaire atypique afin de pousser les intervenants à sortir de la zone de confort. Il ajoute que les exercices sont très importants.

La représentante des salariés de la société Sepiproduct indique que suivant le sens du vent, une sirène s'entend sur le site et se confond avec celle de fin d'alerte.

Le responsable de la Vie Urbaine et Sécurité Publique de Castres indique qu'une autre sirène est positionnée sur le centre technique municipale et que cette sirène est déclenchée tous les premiers mercredis du mois.

La représentante des salariés de la société Sepiproduct propose de resensibiliser les collaborateurs sur la distinction entre sirènes pour éviter toute confusion.

Le responsable de la Vie Urbaine et Sécurité Publique de Castres précise que la sirène Sepiproduct est déclenchée tous les vendredis à quatorze heures.

Le chef de l'UID de la DREAL remercie les participants pour la qualité des échanges.

Levée de séance à 17h15

Pour le Sous Préfet de Castres

A blue ink signature of Frédéric Berly, written in a cursive style. The signature is enclosed within a blue oval shape.

Frédéric BERLY